

Notification annuelle de BPS sur l'amiante pour l'année scolaire 2020-2021

9 mars, 2020

Chère communauté des Écoles Publiques de Boston,

C'est notre priorité principale de créer des environnements sains et saufs pour tous nos élèves et membres de personnel dans chaque école.

La loi fédérale «Asbestos Hazard Emergency Response Act (AHERA)» (La Loi sur l'Intervention d'Urgence pour les Dangers de l'Amiante) exige que les districts des écoles publiques inspectent les écoles pour des matériaux de construction contenant l'amiante, qu'ils préparent des plans de gestion, et qu'ils prennent des mesures pour prévenir ou réduire les dangers de l'amiante dans les écoles.

Une copie du Plan de Gestion d'AHERA annuel est disponible dans le bureau principal de l'école pendant les heures de fonctionnement de l'école. On peut trouver le plan dans un classeur blanc à trois anneaux, étiqueté «AHERA Management Plan» (Plan de gestion de l'AHERA).

Le district continue à surveiller, actualiser, et améliorer le Plan de Gestion de l'AHERA de chaque école. Toutes les questions concernant la gestion des matériaux contenant l'amiante dans les Écoles Publiques de Boston (BPS) doivent être dirigées vers la personne de contact désignée, Jeff Lane, qu'on peut contacter à l'adresse email: jlane@bostonpublicschools.org ou au numéro de téléphone 617-635-8300.

Merci,

Jeff Lane

Spécialiste de l'environnement
Gestion des installations
Écoles Publiques de Boston